

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 202-25 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet pour le développement du secteur de Bressieux sur la commune de Bassens

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 202-25 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet pour le développement du secteur de Bressieux sur la commune de Bassens**

Thierry Repentin, président, rappelle que la Communauté d'agglomération est seule compétente sur son périmètre dans la conclusion de conventions de projet urbain partenarial (PUP).

Différentes opérations immobilières indépendantes sont projetées dans le secteur de la mairie de Bassens, sur environ 5,5 hectares pour un total d'environ 20 000 m² de surface de plancher représentant environ 260 logements.

Les besoins des futurs occupants sur ce secteur impliquent pour la commune de Bassens et pour la Communauté d'agglomération :

- de créer un groupe scolaire permettant d'augmenter la capacité d'accueil d'enfants,
- de réaliser un verger partagé,
- de réaliser la voie nouvelle dite « route de la Ferme », assurant la desserte de futurs tènements et de la mairie de Bassens,
- de réaliser un bassin de rétention assurant la gestion pluviale du bassin versant dont le dimensionnement tient compte des futures urbanisations.

Des ajustements ayant été apportés au programme d'équipements publics, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention de projet qui porte sur la mise à jour du coût du programme d'équipements publics :

EQUIPEMENTS	COMPETENCE	MONTANT TOTAL H.T.	PART IMPUTABLE PROMOTEURS		PART IMPUTABLE COLLECTIVITES	
			TAUX	MONTANT H.T.	TAUX	MONTANT H.T.
ROUTE DE LA FERME	VILLE	653 000 €	42,0%	274 260 €	58,0%	378 740 €
VERGER PARTAGE	VILLE	50 800 €	50,0%	25 400 €	50,0%	25 400 €
GROUPE SCOLAIRE	VILLE	7 500 000 €	8,0%	600 000 €	92,0%	6 900 000 €
BASSIN RETENTION	AGGLO	423 000 €	10,7%	45 261 €	89,3%	377 739 €
TOTAL		8 626 800 €		944 921 €		7 681 879 €

Le montant total du programme des équipements publics passe de 9 334 000 € HT à 8 626 800 € HT.

La participation financière des promoteurs au programme des équipements publics communautaires passe de 80 678 € HT à 45 261 € HT.

Le montant des travaux des équipements communautaires passe de 754 000 € HT à 423 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu la convention de projet pour le développement du secteur de Bressieux sur la commune de Bassens signée le 15 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 2 octobre 2025,

GRAND CHAMBÉRY

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Sylvie Koska, Luc Berthoud, Gaëtan Pauchet ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de projet pour le développement du secteur de Bressieux sur la commune de Bassens,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 1 à la convention de projet,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

202-25 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet pour le développement du secteur de Bressieux sur la commune de Bassens
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34498H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34498H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025